

2025-02-27-03 : Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Vincent PETIT, Diana LEPRON, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Dominique FOUIN, Michel BOURCIER, Virginie GUICHARD, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Christian MASSEROT

Membres en exercice 49:
Membres présents :37
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/02/2025
Date d'affichage: <b>18 MARS 2025</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250227-2025-02-27-03-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2025  
Date de réception préfecture : 18/03/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-1-2 ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire dit «Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** que l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à la CCVHA la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation préalablement aux débats sur le projet de budget de la CCVHA ;

**CONSIDERANT** la présentation du rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **De prendre acte de la présentation d'un rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de la CCVHA ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

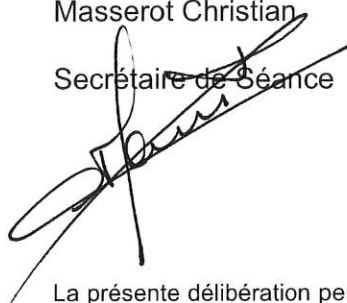
Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 27 février 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Masserot Christian  
Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250227-2025-02723-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2025  
Date de dépôt en préfecture : 18/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.